

## Rapport du conseil communal du 15/10/25



### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;  
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;  
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle,  
Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux,  
Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François

Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lise Thérér, Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;

Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusés :**

Monsieur Damien Fontaine, Madame Lucie Lorenzi, Conseillers

---

### **En vert, les votes.**

### **En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

### **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **2. Opération de Développement Rural - Modification de la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Monsieur Philippe Pollard sera membre suppléant

### **3. Dotations 2025 à la Zone de Police SECOVA - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

au service ordinaire : 2.284.559,49 €

au service extraordinaire : 57.742,26 €

### **4. Subside ASBL Les Marmots - 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

Combien d'enfants peut accueillir la crèche ?

La crèche est subventionnée par l'ONE

L'ASBL a touché, en 2024, 125 000 euros en subside de fonctionnement afin de remettre les fonds propres de l'ASBL à l'équilibre et demande, ce jour, 80 000 euros pour la même raison.

Mme Ummels, échevine : « je l'explique à chaque fois. C'était une crèche communale. Pour avoir les subsides du plan cigogne, il y a 10 ans, on l'a modifiée en ASBL. On a fait des gros travaux et agrandi la capacité. On a dû donner des C4 aux membres du personnel (qui étaient engagés par la commune) et les engager via l'ASBL mais nous souhaitons leur donner le même barème et les mêmes avantages qu'auparavant. Il y a eu un accord avec la commune. »

MCS : « les frais de médecin ont doublé. »

Mme Ummels, échevine : « c'est les enfants malades. »

**Pour information :**

Taxe : c'est un impôt, un prélèvement obligatoire

Redevance : payement pour service rendu

Elles sont fixées du 01/01/26 au 31/12/31

**5. Redevance sur les changements de prénoms - Approbation**

Ce point est approuvé à 21 voix « pour » et 2 « abstention » (indépendant)

Le taux de la redevance est fixé à 490€ par demande.

Un tarif réduit de 49€ sera appliqué pour les demandes introduites par les personnes transgenres souhaitant changer de prénom(s) dans le cadre d'une procédure de changement d'identité de genre.

**6. Taxe sur les changements de nom - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

La taxe est fixée à 140€ par demande.

**7. Redevance sur la délivrance de documents administratifs - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**8. Redevance sur les demandes en matière d'urbanisme et environnement - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**9. Redevance pour la mise à disposition de matériel communal et pour prestations des services communaux - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**10. Taxe sur les travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**11. Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**12. Taxe sur l'entretien des égouts - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstention » (indépendant)

40 euros

**13. Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**14. Redevance sur les exhumations - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**15. Redevance sur les locations de caveaux d'attente - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**16. Taxe sur la force motrice - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstention » (Indépendant)

**17. Taxe sur les carrières - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 16 « pour » et 7 « abstention » (MCS, PS, Ecolo)

Elle est fixée pour un an

**18. Taxe sur les débits de boissons - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **19. Taxe sur les enseignes et publicités assimilées - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstention » (Indépendant)

0,30€/dm<sup>2</sup> pour les enseignes lumineuses (au lieu de 0,15€/dm<sup>2</sup>)

0,20€/dm<sup>2</sup> pour les enseignes non lumineuses (au lieu de 0,10€/dm<sup>2</sup>)

3€/m pour les cordons lumineux (au lieu de 2,60€/m)

#### **20. Taxe sur les panneaux publicitaires fixes - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstention » (Indépendant)

#### **21. Taxe de séjour - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstention » (Indépendant)

#### **22. Taxe sur les terrains de camping - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **23. Taxe sur les véhicules isolés abandonnés – Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **24. Taxe sur les centres d'enfouissement technique - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : « Ce serait intéressant pour le citoyen de savoir à quoi va servir cette taxe. »

M. le Bourgmestre : « ça rentre dans le pot, il doit se renseigner sur le budget ».

MCS : je pose une question, la taxe d'enfouissement pourrait être utilisée, par exemple, pour un aspect environnemental.

#### **25. Redevance sur l'occupation privative du domaine public ou privé communal - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **26. Taxe sur l'absence d'emplacements de parcage - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **27. Taxe sur les secondes résidences - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

600 euros par seconde résidence non établie dans un camping

175 dans un camping

100 pour un kot

#### **28. Taxe sur les immeubles inoccupés, délabrés ou inachevés - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **29. Taxe sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstention » (MCS)

MCS : « les 5 éoliennes sont-elles considérées comme servant la production industrielle ? »

La part de sprimocoop est-elle considérée comme production industrielle ? »

M. le Bourgmestre : « je suis presque certain que non »

#### **30. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2026 – Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2600 centimes additionnels au précompte immobilier.

#### **31. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

A Sprimont à 8,5 %

**32. Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**33. Redevance sur les octrois de concessions - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**34. Redevance sur la fourniture de plaquette d'identification - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**35. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres - Modification Budgétaire 2025 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » 5 « abstention » (1 MCS, 1 indépendant, PS)

**36. Association de projet "Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève" - Rapport d'activités 2023-2024 et comptes annuels 2023 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**37. Marché de Services - Réalisation d'une stratégie immobilière globale long terme (SIGLT) « complète » - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : l'étude se fait sur un COURT terme. C'est les travaux et la stratégie qui se font à long terme.

**38. Marché de Services - Emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 « abstention » (MCS)

**39. Marché de Fournitures - Acquisition de 2 épandeurs à sel - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**40. Marché de Fournitures - Marché conjoint pour la fourniture de matériel informatique - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : « Y-a-t-il une réflexion pour rapport au recyclage de matériel que vous n'utilisez plus ? »

M. Bourgmestre : « oui, il sera réutilisé en fonction des demandes. Nous avons reçu quelques demandes de l'accueil extra-scolaire, des écoles pour une cyberclasse.

MCS : Ne pourrait-on pas en proposer au cours d'informatique pour personnes âgées ? et éventuellement via le cpas ou pas, en mettre à disposition d'élèves du secondaire qui n'auraient pas d'ordinateur disponible à la maison. Certains font leurs travaux sur leur GSM.

M. le Bourgmestre : « on peut relayer l'information au service administratif »

**41. Marché de Travaux - Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) 2022-2024 - Liaison cyclable entre la Rue Loup et la Rue de Damré - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : le revêtement utilisé est-il un revêtement perméable ?

M. le Bourgmestre : « on est obligé d'utiliser certains revêtements pour avoir le subsidé. »

MCS : « C'est regrettable que les subsidés ne soient pas liés à l'utilisation d'un revêtement perméable. »

**42. Personnel communal - Statut pécuniaire des grades légaux - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**43. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Beaufays conseiller communal - Pollution lumineuse : action - sensibilisation - taxe sur les enseignes lumineuses : dérogation conditionnée - Approbation**

Il s'agit d'un point déposé par le MCS

Ce point n'a pas été approuvé : 4 voix « pour » (MCS + Ecolo), 5 « abstention » (PS et indépendants) et 14 voix « contre » (liste du bourgmestre et Engagés)

"Vu le programme de la Région wallonne intitulé « Soutien aux communes pour diminuer la pollution lumineuse et préserver la biodiversité » initiative majeure visant à aider les pouvoirs locaux à mettre en place la Trame Noire sur leur territoire.

Vu la présence dans plusieurs communes d'un plan d'actions local pour lutter contre la pollution lumineuse (Ellezelles, Enghien, Dour ... + toute la province du Luxembourg)

Attendu que l'alternance du jour et de la nuit règle depuis des centaines de millions d'années la vie animale et végétale sur notre planète

Attendu qu'en 1992, l'Unesco a reconnu le ciel étoilé comme patrimoine mondial à préserver, Considérant que la commune de Sprimont adhère à un Plan d'Action en Faveur de l'Énergie Durable et du Climat

Considérant le Programme Stratégique Transversal et ses objectifs stratégiques

OS 2 : Être une Commune active et dynamique pour soutenir la qualité de vie et le bien-être de ses habitants

OS 3.4 Favoriser un urbanisme responsable pour une commune durable et attractive- Imposer des modalités techniques et d'utilisation de l'éclairage pour les enseignes lumineuses et les jardins,...

Considérant le point Environnement/propreté de la déclaration de politique communale stipulant notamment « sensibiliser le citoyen aux économies d'énergie et à la protection de la nature ».

Considérant que le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de l'environnement

Considérant que la pollution lumineuse n'est pas une fatalité mais résulte des activités humaines et qu'il s'agit dès lors d'une vraie pollution

Considérant les conséquences de la pollution lumineuse sur : la santé, l'environnement, la biodiversité, l'observation du ciel

Considérant qu'il est nécessaire d'enrayer ces nuisances et en particulier,

- la disparition du ciel étoilé, élément essentiel de l'environnement nocturne

- la perturbation de la vie nocturne (physiologie végétale, déplacement, migration et recherche de nourriture des animaux nocturnes)

- le gaspillage inutile de l'énergie et sa production de CO2

Considérant que la pollution lumineuse est l'une des rares pollutions quasi instantanément réversible ; l'extinction ou la modulation des lumières permettant un retour immédiat au cycle naturel

Considérant que lutter contre la pollution lumineuse ne veut pas dire tout éteindre mais utiliser de façon raisonnable et raisonnée l'éclairage nocturne

Considérant la taxe communale sur les enseignes et publicités lumineuses approuvée au point 26 du conseil communal du 22/10/2019,

Après avoir pris connaissance de l'explication ci-avant,

Sur proposition du MCS, Mouvement Citoyen de Sprimont,

DÉCIDE :

**Article 1** : d'inscrire chaque année la commune de Sprimont comme participante à la nuit de l'obscurité.

**Article 2** : de mettre en place des actions de sensibilisation à la problématique de la pollution lumineuse notamment auprès des « indépendants » et commerçants de la commune via les différents réseaux de communication utilisés par la commune

**Article 3** : d'inciter les commerçants à installer des dispositifs de contrôle automatiques tels que des minuteries ou des détecteurs de présence pour éteindre l'éclairage dès la fin d'activité ou en l'absence de passage.

**Article 4** : de conditionner l'exonération de la taxe (actuellement prévue pour les enseignes d'un même contribuable ayant une surface totale inférieure ou égale à 200 dm<sup>2</sup> ainsi que les cordons

lumineux ayant une longueur totale inférieure ou égale à 2 m) sur les enseignes lumineuses aux exigences suivantes :

- extinction de 22 heures à 06 heures des enseignes et publicités lumineuses commerciales des entreprises qui ne sont pas en activité, exception faite pour les Services d'Urgence et de Nécessité Publique.
- pour les commerces en activité après 22 heures : extinction au plus tard une heure après la fin de l'activité et jusqu'à une heure avant la reprise de l'activité. »

Monsieur le Bourgmestre nous a fait une liste des mesures déjà mises en place par la commune.

MCS : L'idéal serait même d'interdire les enseignes lumineuses

Les enfants vous ont adressé un courrier, il nous semble important que la commune montre l'exemple. Distribuer des flyers où il est proposé comme première mesure d'éteindre et offrir une exonération sur 200 dm<sup>2</sup> d'enseigne publicitaire lumineuse, cela nous semble contradictoire.

L'exonération, ce n'est pas rien, c'est admettre la pollution voire l'encourager. Conditionner l'exonération, c'est faire passer un message différent.

## **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE**

**MCS** demande dans combien de temps les travaux de la rue des Bouleaux seront terminés

**Le Collège** répond que cela prendra encore au minimum deux mois, si la météo est favorable.